



**METALTECH OMEGA INC.**  
1735 St-Elzear Blvd. West, Laval  
(Quebec) Canada H7L 3N6

19 Janvier 2023

## CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

À qui de droit,

Nous attestons que les escaliers SmartStairs<sup>MC</sup> par Metaltech<sup>MD</sup> rencontrent ou excèdent les normes OSHA<sup>1,2</sup> et RCSST<sup>3</sup> pour escaliers temporaires.

Nos escaliers télescopiques en aluminium de 16 marches [AL-SSEH16] et 21 marches [AL-SSEH21] ont été analysés et certifiés par une firme externe avec l'aide de calculs par éléments finis. Considérant que les autres modèles offerts sont des variations plus courtes de ces escaliers (sans changement aux dimensions ou emplacements des tubes), ceux-ci sont également considérés conformes aux exigences stipulées précédemment.

Nos configurations d'escaliers les plus communes ont aussi été certifiées :

- Escalier de deux (2) étages avec palier double tournant à 180° [AL-SSTD1616];
- Escalier de deux (2) étages avec palier simple tournant à 90° [AL-SSTS1616];
- Escalier de deux (2) étages avec palier simple en ligne continue [AL-SSTS1616L];
- Escalier de traverse d'un (1) étage avec palier simple [AL-SSCO1616];
- Escalier de traverse autoportant d'un (1) étage avec palier simple 1 [AL-SSCO16A];
- Escalier d'un (1) étage pour conteneurs (*Low-Cube* ou *High-Cube*) [AL-SSTC] &
- Escalier de deux (2) étages pour conteneurs 2 (*Low-Cube* ou *High-Cube*) [AL-SST2C].

De plus, les escaliers SmartStairs<sup>MC</sup> rencontrent aussi les exigences contenues dans d'autres lois et règlements provinciaux en matière de SST pour escaliers temporaires pour chantiers de construction, tels que les règlements du Québec<sup>4</sup> et de l'Ontario<sup>5</sup>

Les escaliers ont été fabriqués conformément aux exigences de CNB<sup>6</sup> avec une charge utile de 100 lb/pi<sup>2</sup>, avec l'ajout des charges supplémentaires pour le vent, la neige et les forces sismiques. Les marches ont été certifiées pour supporter une charge statique de 500 lb (2224N) puis testées à 1100lb (4893N) sans défaillance. Les garde-corps peuvent supporter sans défaillance une charge supérieure à 225 lb (1000 N).

Espérant que le tout soit à votre satisfaction.

Préparé par :

  
Alexandre Walker, Ing.

Approuvé par :

  
Francis Goyer, Ing.  
Directeur Ingénierie

1 OSHA (Occupational Safety and Health Administration). 1926.1052 – Stairways.

<https://www.osha.gov/laws-regs/regulations/standardnumber/1926/1926.1052>

2 OSHA (Occupational Safety and Health Administration). 1910.25 – Stairways.

<https://www.osha.gov/laws-regs/regulations/standardnumber/1910/1910.25>

3 Gouvernement du Canada. RCSST - Structures temporaires et travaux de creusement.

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/page-3.html>

4 Gouvernement du Québec. S-2.1, r.4 - Code de sécurité pour les travaux de construction.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-2.1.%20r.%204>

5 Gouvernement de l'Ontario. 213/91: Chantiers de construction

<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/910213>

6 Code national du bâtiment - Canada